

CONTRÔLES DILIGENTÉS PAR L'AFLD ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2009

10 130 contrôles humains ont été diligentés au cours de l'année 2009, dont 1 818 (soit 17,9 %, à comparer aux 1 504 contrôles en 2008, soit 14,5 %) pour le compte de fédérations internationales ou d'autres organismes internationaux, telle l'association des agences nationales antidopage (ANADO).

782 contrôles équins ont également été pratiqués et ont donné lieu au constat de 19 infractions (16 analyses positives, essentiellement pour des anti-inflammatoires non stéroïdiens et des glucocorticoïdes, 2 oppositions et 1 constat de carence).

Tableau 1 : Nombre de contrôles humains réalisés par l'AFLD

	2007	2008	2009
1^{er} trimestre	2 455	2 441	2 778
2^e trimestre	2 381	2 505	2 830
3^e trimestre	1 572	2 450	2 161
4^e trimestre	2 192	2 934	2 361
TOTAL	8 600	10 330	10 130

1. Les contrôles réalisés pour le compte des Fédérations Internationales et de l'ANADO (Association des agences nationales antidopage)

Pour la réalisation des 1 818 contrôles effectués en qualité de prestataire de service, l'Agence est intervenue sur un grand nombre de compétitions cyclistes (Paris-Roubaix élite et junior, critérium du Dauphiné libéré, tour de l'Avenir, pré contrôles du tour de France, Grand prix de Plouay...), aux championnats du monde de ski à Val d'Isère, au tournoi de Paris de judo, à la FINA World league de water-polo, au meeting Gaz de France d'athlétisme, au Marathon de Paris, mais aussi à la coupe du monde d'escalade, aux internationaux de France de badminton, aux championnats du monde et d'Europe de boxe professionnels (WBA et WBC) et amateurs (EBU et IBU), aux matches de rugby du Tournoi des 6 nations ou de la Coupe d'Europe ou encore aux Championnats d'Europe d'escrime.

L'Agence a également réalisé des prélèvements et des contrôles individualisés pour le compte de l'UCI, des contrôles à l'hôtel, des contrôles inopinés pour l'IRB, des contrôles individualisés pour l'IAAF sur des sportifs étrangers s'entraînant en France ou d'autres pour le compte de la fédération internationale d'aviron.

2. Les 8 312 contrôles réalisés à l'initiative de l'AFLD et des directions régionales

2,97 % des contrôles humains ont donné lieu au constat d'une infraction
(pourcentage du rapport entre les 247 constats d'infraction et les 8 312 contrôles diligentés par l'AFLD et les DR)

226 résultats d'analyses anormaux (RAA), correspondant à 266 substances interdites détectées, **17 constats de carence** (soustraction ou refus de se soumettre aux contrôles antidopage ou de se conformer à leurs modalités), **2 oppositions au contrôle et 2 infractions à la localisation** conduisent à un **total de 247 constats d'infraction** susceptibles, à défaut de production par le sportif, pour les contrôles positifs, d'une AUT jugée conforme, de donner lieu, de la part de la fédération compétente ou de l'AFLD, à l'ouverture d'une procédure disciplinaire.

Sans préjuger de la compatibilité entre la posologie mentionnée sur les AUT et la concentration des substances mise à jour lors des analyses, il convient d'indiquer que dans 38 des 226 contrôles positifs, les sportifs ont bénéficié d'une AUT délivrée par l'Agence.

Des opérations ciblées

L'Agence a demandé aux Directions régionales de la jeunesse et des sports de cibler particulièrement **les sports de combat, les sports collectifs** (rugby, rugby à XIII, basket-ball, hockey sur glace, water-polo et handball), ainsi que le **cyclo-cross**. Mais l'Agence a aussi élargi la palette des contrôles à d'autres niveaux que les sports professionnels. C'est ainsi qu'ont également été contrôlées les compétitions cyclo-sportives qui se sont déroulées en septembre.

L'Agence a par ailleurs réalisé directement plusieurs **opérations spéciales dans les sports collectifs**, lors de la 20^e journée de L1 (30 contrôles) et lors d'une demi-finale et de la finale de la coupe de France et lors de la finale de la coupe de la ligue pour le football (42 contrôles) ; à l'occasion des demi-finales et de la finale du Top 14 (29 contrôles) pour le rugby ; le championnat élite Homme et Femme de water-polo (60 contrôles) ou encore, aux mois de juillet et d'août durant la période de trêve pour le football, le rugby, le handball le volley-ball ou le basket (149 contrôles), durant le mois de novembre pour le championnat de ligue A masculin et féminin, ligue B et divisions inférieures de volley-ball (332 contrôles).

Une gamme élargie de prélèvements

À côté des traditionnels prélèvements urinaires, très largement majoritaires (95 %), l'Agence a également procédé à 389 prélèvements sanguins dont 104 destinés spécifiquement au **profilage de sportifs appartenant au groupe cible**, à 31 prélèvements de phanères et, **pour la première fois, à 91 tests de dépistage de l'alcool dans l'air expiré** pour les fédérations concernées (sport automobile, motocyclisme, rallye, pétanque et tir à l'arc).

Sur les 10 130 contrôles diligentés au cours de l'année 2009, **une très large majorité (73,6 %) a été conduite de manière inopinée contre 70,4 % en 2008.**

Les principales fédérations concernées

L'haltérophilie, musculation, force athlétique et culturisme (HMFAC) est concernée par **30 infractions** (29 RAA et 1 constat de carence) :

- **Développé couché** : 13 infractions (12 RAA et 1 constat de carence), la classe de substances la plus souvent détectée est celle des agents anabolisants ;
- **Culturisme** : 11 RAA, les classes de substances le plus souvent détectées sont celles des agents anabolisants et des diurétiques ;
- **Haltérophilie** : 4 RAA ;
- **Force athlétique** : 2 RAA.

Le cyclisme : 24 infractions (21 RAA et 3 constats de carence), la classe de substances la plus souvent détectée est celle des glucocorticoïdes ;

Le hockey sur glace : 18 infractions (18 RAA), la classe de la substance la plus souvent détectée est celle des cannabinoïdes ;

Le football : 17 infractions (17 RAA), la classe de la substance la plus souvent détectée est celle des cannabinoïdes ;

Le basket-ball : 17 infractions (soit 17 RAA), la classe de la substance la plus souvent détectée est celle des cannabinoïdes ;

L'athlétisme : 10 infractions (9 RAA et 1 constat de carence), la classe de la substance la plus souvent détectée est celle des glucocorticoïdes ;

Le volley-ball : 9 infractions (9 RAA), la classe de la substance la plus détectée est celle des cannabinoïdes ;

Le hockey : 8 infractions (4 RAA, 3 constats de carence et 1 opposition), la classe de la substance la plus détectée est celle des cannabinoïdes ;

La boxe : 8 infractions (7 RAA et 1 constat de carence), la classe de substances la plus souvent détectée est celle des cannabinoïdes ;

Le rugby : 8 infractions (6 RAA et 2 constats de carence), la classe de substances la plus souvent détectée est celle des cannabinoïdes ;

Le handball : 7 infractions (7 RAA), la classe de la substance la plus détectée est celle des cannabinoïdes ;

Le sport automobile : 6 infractions (6 RAA), les classes de substances les plus détectées sont celles des cannabinoïdes, des glucocorticoïdes et des diurétiques ;

La natation : 6 infractions (6 RAA), la classe de la substance la plus détectée est celle des bêta-2 agonistes ;

Le tir à l'arc : 5 infractions (5 RAA), la classe de substances la plus souvent détectée est celle des diurétiques ;

Le triathlon : 5 infractions (5 RAA), la classe de la substance la plus souvent détectée est celle des glucocorticoïdes ;

Le tennis : 4 infractions (3 RAA et 1 constat de carence), la classe de substances la plus souvent détectée est celle des cannabinoïdes ;

L'équitation : 4 infractions (4 RAA), les classes de substances détectées sont les glucocorticoïdes et des cannabinoïdes ;

Le motocyclisme : 4 infractions (4 RAA), la classe de substances la plus souvent détectée est celle des cannabinoïdes ;

Le ball-trap : 4 infractions (4 RAA), la classe de substances la plus souvent détectée est celle des cannabinoïdes.

Les fédérations suivantes sont également concernées :

- canoë-kayak, de football américain, de gymnastique, de jeu de balle au tambourin, de pétanque, de roller skating, UFOLEP (cyclisme) : 3 RAA ;
- billard, rugby à XIII, sports de contacts : 2 RAA et un constat de carence ;
- taekwondo : 1 RAA, 1 opposition et 1 constat de carence ;
- sport universitaire, études et sports sous-marins : 2 RAA ;
- judo : 1 RAA et 1 infraction aux obligations de localisation ;
- aviron, escrime, FSGT (cyclisme), golf, karaté, montagne et escalade, polo, savate boxe française, ski, squash, tennis de table, tir, voile : 1 RAA ;
- lutte : 1 infraction aux obligations de localisation.

Tableau 2 : Infractions* constatées sur les contrôles diligentés lors de l'année 2009
(Les chiffres entre parenthèses correspondent aux résultats du premier semestre de 2009)

Type d'infractions	Nombre
Résultats d'analyse anormaux (RAA)	226 (142)
Classes de substances détectées	
- Cannabinoïdes	98 (65)
- Glucocorticoïdes	67 (40)
- Agents anabolisants	28 (19)
- Bêta-2 agonistes	25 (15)
- Diurétiques	24 (16)
- Stimulants	20 (8)
- Bêtabloquants	5 (1)
- Hormones	1 (1)
- Antagonistes	1 (1)
Nombre total de substances	269 (166)
Constats de carence	17 (13)
Oppositions au contrôle	2 (2)
Infractions à la localisation	2 (1)
Constats d'infraction	247 (157)

La très large prépondérance des substances spécifiées

Parmi les 266 substances interdites qui ont été détectées par le laboratoire de l'Agence, plus de 80 % sont considérées comme « **spécifiées** » dans la liste des substances interdites, élaborée par l'AMA et incorporée en droit français par le décret n° 2009-93 du 26 janvier 2009 portant publication de l'amendement à l'annexe de la convention contre le dopage et peuvent donc entraîner une sanction réduite si le sportif peut établir qu'il n'a pas utilisé une telle substance dans l'intention d'améliorer sa performance sportive.

Les sportifs professionnels ne sont que très marginalement concernés

Les sportifs professionnels sont à l'origine de 8 infractions présumées :

- en football, 3 infractions : un joueur de Ligue 1, positif à deux glucocorticoïdes (prednisone et prednisolone) bénéficie d'une déclaration d'usage ; un autre joueur de Ligue 1 pour usage de la prednisolone ; un joueur de Ligue 2 bénéficie d'une AUT ;
- en rugby, 3 infractions : un joueur du Top 14 pour usage du salbutamol ; un autre joueur du Top 14 contrôlé deux fois positif à un cannabinoïde ;
- en basket-ball, 2 infractions : une joueuse de LFB contrôlée positive aux glucocorticoïdes ; un joueur de Pro B positif à un cannabinoïde.

Ils se comparent aux 239 cas concernant des sportifs considérés comme amateurs.

() Les données se rapportent aux dossiers donnant lieu à l'ouverture d'une procédure. Ils ne préjugent pas des éventuelles décisions de sanction ou d'absence de sanction prises après instruction.*